

Formation

Droits des personnes étrangères en matière de logement

Objectifs de la formation et compétences visées

Objectif principal : savoir retrouver et utiliser les bases légales en matière de droit au logement et de protection sociale des personnes étrangères et apporter des réponses appropriées en matière d'accès aux droits

- Utiliser en situation les sources du droit mobilisables, notamment en matière d'aides au logement et d'accès au logement social et au DALO pour les personnes étrangères
- Identifier les conditions particulières exigées des personnes étrangères dans leur accès aux droits liés au logement
- Identifier les points clefs d'un titre de séjour
- Evaluer les possibilités d'accès au logement pour les personnes étrangères

Nature de l'action de formation : action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

Cible : Tout acteur travaillant sur les thématiques de logement et/ou hébergement des jeunes et qui accueille des personnes étrangères (ou s'intéresse à ce public) : travailleurs sociaux en poste ou en formation, conseillers, accompagnateurs, référents logement, animateurs

Prérequis : néant

Modalités :

Durée : 7 heures, soit 1 journée

Lieux : Paris ou Lyon ou à définir avec un groupe constitué (intra)

Formateur :

L'intervenant est chercheur en sciences humaines, formateur et conseiller juridique au GISTI
Le Groupe d'information et de soutien des immigrés, abrégé en GISTI, est une association de défense et d'aide juridique des étrangers en France. Outre son activité d'accompagnement juridique de ménages étrangers et de rédaction de documents support à l'activité de l'association et des professionnels œuvrant dans le domaine, le formateur est aussi chercheur et a publié de nombreux articles sur la question du droit des étrangers en France.

Formation

Droits des personnes étrangères en matière de logement

Contenu :

I. Introduction au droit des étrangers :

- A. Les droits sociaux des étrangers : quelles spécificités ?
- B. Des sources du droit éclatées en matière de logement
- C. La hiérarchie des normes (textes internationaux et droit national)
- D. Les conditions ou notions clés en matière de droits sociaux des étrangers

II. La régularité du séjour, principal obstacle à l'accès aux droits :

- A. Les conditions de régularité du séjour : principe et exceptions
- B. Les différents titres de séjour
- C. Les cas des citoyens de l'Union européenne

III. Les aides au logement versées par les CAF :

- A. Les différentes aides
- B. Demander une aide au logement
- C. La condition de régularité du séjour – les pièces justificatives
- D. La condition de résidence et d'occupation effective du logement
- E. La condition de charge des enfants
- F. La condition portant sur l'entrée des enfants sur le territoire Français

IV. L'accès et le droit au logement :

- A. Le principe de non-discrimination et le logement (parc privé et social)
- B. Régularité de séjour et maintien dans le logement
- C. La demande de logement social et son instruction
- D. Le droit au logement (décent et indépendant) opposable (Dalo)

Démarche pédagogique :

Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques, ainsi que d'exemples de situations concrètes. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et de quiz, afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.

Les participants sont également invités à exposer des situations de personnes accueillies afin d'en échanger en séance avec l'expertise du formateur.

Supports pédagogiques :

Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le GISTI sur les questions étudiées. En présentiel, l'ensemble de ces ressources est distribué en format papier. En outre certaines publications du GISTI en relation avec les thématiques de la formation sont également fournies.

Formation

Droits des personnes étrangères en matière de logement

Evaluation :

Un questionnaire d'entrée en formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une autoévaluation de leurs connaissances. Le formateur adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.

Des temps d'échange tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.

Un questionnaire d'évaluation de la formation à chaud sera proposé aux participants à l'issue de la formation afin de connaître le niveau de satisfaction, mais aussi d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une autoévaluation des connaissances acquises. Le formateur se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.

Un questionnaire d'évaluation à froid sera transmis dans les 2 à 6 mois après la formation, aux employeurs, mais aussi aux stagiaires afin d'évaluer l'impact des acquis de la formation dans le contexte professionnel.

Modalités d'accès aux personnes handicapées à la formation :

Nous vous invitons à vous rapprocher de FORMA-CLLAJ afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

formaclaj@uncllaj.org

Référente pédagogique :

Elsa FILIZETTI, chargée d'animation du réseau UNCLLAJ et responsable FORMA-CLLAJ formaclaj@uncllaj.org - 04.37.43.45.13

Mise à jour janvier 2022